

www.e-rara.ch

Les imposteurs confondus

Genève, 1794

Bibliothèque de Genève

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-110949>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Prix, deux centimes, soit 3 sols.

LES IMPOSTEURS CONFONDUS,

Où l'on a joint & analysé une de leur
production civique & poétique,

*Suivie de quelques considérations sur les
circonstances passées & actuelles.*

Par le Citoyen BONFILS.

Qui cherche trouve.
St. Luc, Chap. XI, vers. 10.

IL y a quelques jours qu'un de mes amis me dit, en particulier, je dois t'avertir que tu es fortement soupçonné d'être du nombre de ceux qui travaillent aux brochures qui paroissent journellement, & il appuie son assertion du nom des personnes avec lesquelles on m'associoit en Comité secret. J'avoue que jamais surprise ne fut plus grande que celle que j'éprouvai dans ce moment; je lui dis, un soupçon quelconque doit avoir un fondement; or ici aucun motif n'a pu le faire naître, puisqu'il est de toute évidence que je n'ai aucune relation avec les personnes nommées; je n'ai de société habituelle que celle du Club de l'Egalité, je ne sors ordinairement de chez moi que pour me rendre au Comité Législatif, & je n'achète ni ne lis, que par hasard, les brochures du jour, & n'en rédige ni n'en compose aucune..... Cependant, ajouta-t-il, on a observé que tu ne vas plus depuis quelque tems aussi fréquemment au Club de l'Egalité, ... j'y vais très-souvent, sur les deux heures, & d'habitude tous les soirs,

mais, à la vérité, plus tard depuis que je suis Secrétaire du Comité, parce qu'autant que cela est possible, je termine le registre de la séance après qu'elle est levée. — Mon ami, dont le cœur est trop franc, trop honnête pour ne pas croire à la franchise & à l'honnêteté, & sur-tout à celle d'un homme qui lui est connu depuis qu'il existe, me dit, qu'il étoit pleinement convaincu de ce que je lui disois, & que, sans-doute, ceux qui m'avoient si légèrement frappé de soupçon ne tarderoient pas à revenir de leur erreur dès qu'ils seroient mieux instruits. Je lui observai que la calomnie faisoit dans peu de tems bien du ravage, & que, par cette raison, il seroit peut-être convenable que je dissipasse ce soupçon par un avis imprimé; il ajouta qu'il croyoit suffisant de présenter mes raisons pour le dissiper entièrement, & je ne persistai point.

Peu de jours après j'apprends, non sans éprouver une nouvelle surprise, que, malgré ma négation appuyée sur des faits incontestables, les soupçons pris racine qu'on eut l'inconcevable impudence de répondre à mon ami que malgré tout ce qu'il disoit & tout ce qu'il pourroit dire, il ne seroit point changer d'opinion à mon égard. Il fut donc décidé que j'étois d'un Comité secret, que ce Comité secret étoit composé spécialement de quatre personnes; savoir, des citoyens *Etienne Pestre* (chez qui se tenoit le Comité), *J. Louis Branchu*, *Gros Bourdillat*, & moi; j'ai dit, spécialement, parce qu'on y agrégeoit aussi le citoyen *Bérenger*.

D'après cette décision, j'ai décidé aussi, malgré mon extrême répugnance à écrire sur un tel objet, & à entendre crier mon nom dans tous les quartiers, que je repousserai d'incorrigibles calomnieurs comme ils méritent de l'être, & j'ai un certain pressentiment qui semble m'annoncer que ces Messieurs auroient, pour leur propre intérêt, beaucoup mieux fait de m'éviter cette peine. J'entre en matière.

Voici ma réponse sur le Comité secret :

Je déclare à la face de tous mes Concitoyens, que depuis passé dix ans je n'ai eu de liaison ni de relation avec le citoyen *Etienne Pestre*; je dois ajouter qu'avant cette époque, demeurant dans son quartier, nous nous fréquentions quelquefois, & que cette scission n'a eu à ma connoissance d'autre motif que l'inconvénient des localités, ensuite pour, selon mon habitude, ne pas dire un mot qui ne soit conforme à la plus exacte vérité, je dois ajouter encore qu'il peut y avoir près d'un an & demi que je reçus un message de sa part, relativement à une affaire particulière; dès-lors je ne l'ai point vu ni n'ai soutenu avec lui aucune espèce de relation. Ces détails, quoiqu'en apparence très-peu importants, sont néanmoins nécessaires dans les circonstances où je me trouve. Le genre de calomnie qui me poursuit me rappelle naturellement la fable du Lièvre qui craint que ses oreilles ne passent pour des cornes.

..... Le Grillon repartit;

Cornes cela! Vous me prenez pour cruche:

Ce sont oreilles que Dieu fit.

On les fera passer pour cornes,

Dit l'animal craintif, & cornes de Licornes.

Je déclare à la face de tous mes Concitoyens que je ne connois ni de figure, ni par aucune correspondance ni entremise quelconque le citoyen *J. L. Branchu*, qu'au moment que j'écris, à l'exception d'une seule de ses brochures, que fortuitement j'entendis, il y a quelques jours, lire au Club de l'Égalité, je n'en ai dès-lors ni lu ni entendu lire aucune.

Je déclare à la face de tous mes Concitoyens, que je ne connoissois, pas même de figure, le citoyen *Gros Bourdillat* avant son élection au Comité Législatif, que dès-lors je n'ai eu avec lui aucun entretien quelconque sur les brochures qu'il a publiées, ni ne lui ai jamais dit un seul mot qui eût trait aux autres brochures.

A l'égard du citoyen *Bérenger*, je dois dire que, surtout depuis la cessation du Journal de Genève, il vient chez moi rarement, & que jusqu'à présent quand il y est venu, il n'a jamais été question de brochures.

Je déclare encore, de la manière la plus forte, qu'à part mes *Observations sur la nécessité de dresser les formules médicales en langue française*, imprimées à la requiſition du Club de l'Égalité (*), que je n'ai

(*) Dans la séance du 25 Septembre de cette année, j'y fis lecture du manuscrit.

Cette séance étoit si nombreuse que la salle n'en pouvoit contenir tous les membres. La discussion ouverte, après l'adoption d'un amendement très-bien vu, on demanda l'impression de ces observations; j'alléguai des motifs pour qu'elle n'eût pas lieu; mais l'objet mis en délibération l'impression fut unanimement arrêtée. Je me hâtai de faire imprimer cette brochure; cela fait, je la fis porter au Club où on en délivra un exemplaire à chacun des membres qui s'y trouvoient.

Quelques jours après on en fit passer à ma requiſition (car on n'y pensoit déjà plus) un certain nombre au Club central, & le reste de l'impression, beaucoup plus considérable que ce qui avoit été distribué, fut mis sous clef. Voyant qu'on ne remplissoit point le vœu du Club qui s'étoit si fortement prononcé, je dis au citoyen *Albaret*, trésorier à cette époque, que le Club n'avoit demandé & payé l'impression de cette brochure que dans le but de la rendre publique, & observez qu'à cette époque sur-tout, les fonds du Club étoient de nature à ne pas mépriser la petite ressource de la vente. Il me répondit qu'incessamment il la mettroit en circulation, & comme il ne s'empressoit pas de l'y mettre, je lui en parlai encore à diverses reprises, & toujours la même réponse; mais malgré les oui récidivés, la brochure est restée paisiblement dans la cache. Il n'en étoit plus question, lorsqu'étant au Club de l'Égalité, assis près du feu, il y a environ un mois, & conversant sur l'insouciance des Citoyens pour la chose publique, je me rappelai celle du Citoyen Trésorier, qui s'étoit chargé de faire répandre cette brochure, observant de nouveau qu'ayant été faite & imprimée dans un but d'utilité publique, elle auroit dû être rendue publique; alors le citoyen *Garnier-Mussard* qui jusqu'à ce moment, occupé à quelque chose près de la fenêtre, n'avoit point pris part à la conversation, entendant parler de cette brochure,

5
depuis mon retour à Genève ni avant ni depuis les deux dernières insurrections, ni rédigé ni écrit aucune brochure quelconque, que je n'ai en fait de politique &

nous apprit que depuis plusieurs jours le reste de l'impression étoit entre ses mains, mais qu'il ne l'avoit pas mis en circulation, parce qu'il avoit craint que la quantité de brochures qui paroissent journellement ne nuisit à celle-là. On lui observa que puisqu'elle étoit imprimée, il étoit convenable de ne pas retarder davantage sa publication, néanmoins il le promit, & la brochure est encore jusqu'à présent renfermée paisiblement dans sa seconde cache!

Si j'avois l'esprit du jour... quel beau champ j'aurois! Serait-ce sans motifs apparens que je pourrois me permettre de dire: Ces Citoyens n'ignoroient pas quel étoit le vœu du Club, & cependant ils ne l'ont point respecté; sans-doute qu'ils s'inquiètent très-peu de tout ce qui a trait à la chose publique; ensuite par un raffinement de perfidie, j'ajouterois, qui fait s'ils ne se sont point laissés corrompre! Si des hommes affidés par les Apothicaires ne sont point la cause de ce retard?... & puis j'aurois eu l'astucieuse précaution de tenir ces propos devant ceux qui sont au fait de ce genre d'escrime, en y ajoutant encore quelques réticences bien perfides, dans le goût, par exemple, de celles du célèbre logicien Buffon:

Qui volontiers mettroit sur son chapeau,

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

Voyez, dans la Fontaine, la Fable du Loup devenu Berger.

Et bientôt on auroit publié dans les sociétés que ces deux Citoyens étoient inmanquablement pensionnés par les Apothicaires... Ah! vous ne savez pas ce que c'est que la calomnie! Et cependant je dois dire que je les reconnois pour de très-honnêtes gens, très-capables de faire du bien & incapables de nuire, & que je suis pleinement persuadé que c'est un pur oubli de leur part, que la quantité d'affaires dont ils sont chargés rend bien excusables.

Anciennement en Pologne, dit St. Foix, un calomniateur étoit condamné à se mettre à quatre pattes & à aboyer pendant un quart-d'heure comme un chien. On prétend que Charles V, roi de France, avoit introduit cette punition à sa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboiement pendant toute la matinée. Voyez *Essais sur Paris*, Tom. IV, page 245. Si cette peine existoit au milieu de nous, nous serions souvent exposés à entendre de terribles tintamarres.

de personnalités ni confiance ni estime pour les écrits anonymes, que j'ai toujours signé ceux que j'ai publiés & signerai toujours ceux que je pourrai publier à l'avenir, parce qu'il ne peut y avoir que des âmes pusillanimes ou perfides qui se conduisent ainsi, & qu'en général on ne se cache que lorsqu'on a intérêt de se cacher; & je n'ignore pourtant pas que ceux qui, avec raison, crient & s'irritent contre les manœuvres obscures ont aussi leur Comité secret.

Je déclare enfin aux Baziles de toute espèce qui, malgré les informations qu'ils avoient eues, ont criminellement persisté à soutenir que j'étois du Comité secret dont j'ai parlé plus haut, & auteur des brochures anonymes qui ont paru; je déclare, dis-je, que s'ils ne s'empressent à rendre hommage à la vérité, ou à me faire connoître la source empoisonnée dans laquelle ils ont bu à si longs traits, que je ne tarderai pas à les désigner par leurs noms & leurs surnoms &c. comme d'insignes calomniateurs. Trop long-tems j'ai été harcelé par des ennemis invisibles, trop long-tems j'ai été victime de leurs lâches & perfides intrigues, en voilà quelques-uns qui, par l'imprudence & l'impatience attachées à la fureur de nuire, ont enfin laissés tomber le talisman qui les déroboit à mes regards, ils payeront pour ceux qui me restent à connoître ou ils les justifieront.

Par quelle fatalité faut-il qu'un homme paisible, dont le cœur est toujours ouvert aux mouvemens affectueux, à la franchise & à tous les sentimens de justice & d'humanité, dont personne ne peut se plaindre légitimement, qui remplit & a toujours rempli scrupuleusement tous les devoirs, qui n'a cessé de chérir la liberté & l'égalité, qui dans tous les tems & dans toutes les circonstances n'a jamais dévié dans ses principes politiques; mais qui, à la vérité, malgré les plus affreuses & les plus impérieuses circonstances, n'a jamais pu, ni ne pourra jamais les

séparer des principes moraux qui, quoiqu'on en dise,
 en seront toujours l'unique base, dont le mensonge
 ne souilla jamais la bouche, dont les malheurs & la
 conduite irréprochable auroient dû désarmer les pas-
 sions haineuses qui ne cessent, pour ainsi dire, de le
 poursuivre & de le tourmenter depuis si long-tems.
 Par quelle fatalité, dis-je, un tel homme a-t-il pu si
 long-tems être méconnu?... Sans doute qu'isolé &
 aussi peu répandu que je le suis, je peux être plus
 facilement attaqué qu'un autre.... Eh! que dis-je,
 isolé!... Est-on seul quand on vit au milieu de ses
 Concitoyens!... Quand on sent dans sa conscience
 & dans son cœur qu'on mérite leur attachement &
 leur estime!... Est-on seul enfin, quand on a pour
 soi, la probité, l'innocence & la justice?...
 On croiroit sans-doute, & rien ne seroit plus natu-
 rel, si je gardois entièrement le silence, que les
 calomnies aussi absurdes qu'atroces, dont je suis
 assailli, ont été tissées par des hommes grossiers, inca-
 pables de réfléchir sérieusement sur un objet, & dont la
 raison est, pour ainsi dire, sans cesse subjuguée &
 entraînée par les passions.... Point du tout, Citoyens,
 elles ont été répandues dans le lieu même où le
 calomniateur doit pâlir d'effroi!... Dans le lieu même
 où l'homme vertueux doit trouver un asyle sûr contre
 tous les genres d'oppression; parmi ceux enfin, qui
 sont appelés à ne former aucun jugement qu'après
 le plus sévère examen, & qui, plus qu'aucun autre,
 doivent, en respectant l'innocence & la vertu, donner
 les meilleurs exemples.
 Maintenant, Citoyens, ce n'est pas le tout de
 vous avoir parlé de la calomnie & de ses effets, il faut
 vous présenter une de ses productions littéraires.
 Voici comment elle m'est tombée entre les mains.
 Samedi, 6 Décembre, jour d'Assemblée politique,
 je me rendis, selon l'usage, au Club de l'Égalité;
 après avoir fait quelques observations sur l'objet dis-

tuté, j'allai me seoir près du feu à côté du citoyen *Roch*, ce franc & solide Administrateur; un instant après, de l'œil & du doigt, il me montra un papier fixé entre le cadre & la glace du tableau des membres de la Société, lequel est adapté à la cheminée, en me disant : voilà un papier qui te regarde; ce papier non cacheté & négligemment renfermé dans une enveloppe étoit adressé au citoyen *Sorgue*. Je dois avant d'aller plus loin, témoigner ici ma reconnoissance au citoyen *Roch*; car sans lui peut-être je n'aurais pas le plaisir de faire connoître cette pièce au public. Comme je faisois quelques enquêtes à ce sujet, on me dit qu'elle avoit été glissée sous la porte du Club. Quel bonheur que dans une allée peu claire elle n'ait pas été foulée aux pieds, sur-tout dans une soirée où tous les affiliés du Club se rendoient ou devoient se rendre!...

Dès que j'eus cette pièce dans les mains, je voulus la lire, mais elle m'en fut ôtée assez vivement & à diverses reprises. Il est très-éloigné de ma pensée de faire ici aucun reproche à mes chers Collègues, ne faisant cette observation que parce que la précision du récit l'exige. Il est si naturel, dans de tels cas, d'être impatiens de connoître tous les écrits de ce genre! mais comme la discussion se trouvoit en quelque manière suspendue par les paroles & les mouvemens que produisoit la curiosité, le citoyen *Verrat*, Président, crut convenable, pour ramener l'ordre nécessaire à la discussion, & satisfaire en même tems tous les amateurs, de demander à l'Assemblée si elle vouloit entendre la lecture de cette pièce; l'objet mis aux voix, tous les bras furent incontinent levés, le silence fut pleinement rétabli, je la lus, en promis à haute voix l'impression, & la voici, Lecteur, de tous points, parfaitement conforme à l'original.

Le citoyen Bo...ils, auteur des ouvrages de Branchu, de concert avec un certain Gros-B. & cetera.

Cher fils, dit la Patrie,

Au citoyen Bonf...

Tu n'es pas un bon fils

Quand par trop tu te lies

A un certain Jean-Louis Branchu

Le valet de pied de Grenu

Il vaudroit beaucoup mieux, sans-doute,

Mal rédiger quoiqu'il en coûte

Mauvais Journal que nul ne lit,

Que sous un tel nom sans crédit

Composer un méchant écrit,

A chaque ligne où l'on médit,

Je me trompe où l'on calomnie

Un Citoyen dont la Patrie

A mis les talens à profit.

Tout furibond B... fils s'écrie,

Par ma bequille ! Auteur impie

Qu'appelles-tu méchant écrit ! ! !

Certain Journal que je publie

Jamais si bien ne se vendit.

Dans ma qualité d'ancien Rédacteur j'espère que Monsieur Bazile ne trouvera pas mauvais que je me permette quelques observations sur sa profopopée. Avant de passer au fond & au style, je dois avertir le Lecteur que Monsieur Bazile ou son Secrétaire a une très-belle main; qu'il me paroît savoir très-bien l'orthographe; qu'il ne manque ni de prudence ni de patience; & cela est si vrai, qu'il a imité, avec le plus grand soin & le plus grand succès, le caractère Romain, & que pour ne point s'exposer à être reconnu, il a même poussé le scrupule jusqu'à corriger un a qu'il avoit oublié d'écrire dans la forme Romaine, comme on peut s'en assurer par l'original que j'ai en main; ainsi on peut sans exagération dire de Monsieur Bazile, qu'il entend son métier, & qu'il est bien

heureux pour moi que ses chers Collègues ne soyent pas de sa force; car, dit La Fontaine, *toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.*

VENONS actuellement au fond & au style. En totalité il y a de l'esprit dans cette pièce, & comme je vois que l'auteur se plait à la culture des lettres, & qu'il est important qu'il perfectionne ses talens par le patriotique usage qu'il en fait, je lui observerai 1°. que la seconde personne du verbe *lies*, ne fauroit rimer avec le mot *Patrie*. 2°. Que la rime de *Grénu* avec *Branchu* est vicieuse malgré la licence poétique des noms propres. 3°. Que le 7°. & 8°. vers sont tellement chevilles, qu'ils annoncent que, par momens, leur auteur a une Minerve bien peu fertile & terriblement rétive. Mais, voici du plus grave; vous avez sans doute voulu dire, Monsieur Bazile, que ce *méchant écrit* est rempli de médisance & de calomnie contre un Citoyen dont vous taisez le nom, à cet égard rien de plus évident que votre but, mais rien de plus obscur & de plus vague que votre manière de le faire connoître. De grace, Don Bazile, dites-moi à quel mot ou à quel membre de phrase vous rapportez ce vers: *A chaque ligne,* ainsi que le suivant &c. Il faut en vérité ou que vous ayez singulièrement compté sur la pénétration de vos Lecteurs, ou que les principes de votre langue vous soient bien peu connus, & soit dit, sans vous faire de la peine, une bonne partie de votre production me rappelle les deux vers suivans:

Si tous les Poètes sont fous,

Tous les fous ne sont pas Poètes.

Il est vrai qu'ici l'épithète de *fou* n'est pas celle qui vous convient; mais vous savez si bien vous-même celle que vous méritez, celle que chacun vous donnera & doit vous donner qu'il n'est pas besoin de l'écrire. Mais si la critique a dû s'exercer sur les premiers

vers de votre pièce, il faut aussi vous rendre justice, M. Basile, en avouant, que vous vous êtes réellement distingué dans les cinq derniers. *Par ma béquille!* En vérité cette expression morale est d'un superbe effet; & cependant pour le bien que je vous veux, je desirerois, *Par ma béquille!* qu'elle pût en faire encore davantage.

En voilà assez & peut-être trop sur de tels objets. Il me reste maintenant à faire quelques observations sur les circonstances passées & sur les circonstances actuelles, quoique sur les unes & les autres je m'étois bien promis de garder le silence; mais puisque l'occasion se présente il faut le rompre.

Je dirai, sur les circonstances passées, qu'elles me font frémir toutes les fois que j'y pense, que, si je n'eusse pas été le témoin oculaire du spectacle qu'elles ont produit, je traiterois d'exagérés & peut-être de calomnieux de ma Nation ceux qui m'en présenteroient le tableau sous ses véritables couleurs; mais je dirais aussi que jamais circonstances ne furent plus affligeantes & en même tems plus favorables à tous les Anarchistes, à tous ces hommes vils & dépravés, pour qui le crime est un besoin dès qu'ils peuvent le commettre impunément, qui ne s'inquiètent jamais si une révolution est fondée sur la justice ou sur la tyrannie, mais seulement du mal qu'ils pourront faire & du pillage qu'elle leur produira; ajoutez à cette cause la disette du travail, dans les diverses branches de notre industrie, la misère qui en est la suite & dont les terribles effets n'en laissent point redouter d'autres. Telles sont, Citoyens, les causes qui, de malheurs en malheurs, nous ont conduits où nous sommes; mais d'un autre côté je dirai aux Aristocrates & à leurs adhérens: N'avez-vous pas à vous reprocher des provocations? n'avez-vous pas imprudemment, malgré l'extrême pénurie de finances où se trouvoit la République & l'extrême besoin qu'elle en avoit, repoussé le premier Projet des Contributions publiques, & plusieurs d'entre

je ne les suis ni n'ai le tems de les suivre) de m'exposer
à colomnier des intentions qui peuvent être pures ;
mais je demanderai aux simples Ecrits qui veulent
vous n'annonçoient-ils pas ouvertement qu'ils repouf-
feroient le second ? Si vous eussiez réellement chéri
l'indépendance de votre Patrie, n'auriez-vous pas na-
turellement senti qu'en proie à la misère & aux sédi-
tieux qui profitoient si cruellement du terrorisme qui
régnoit en France, & à cet homme odieux dont les
manœuvres hypocrites & cruelles avoient pour but
d'anéantir notre République, il falloit la plus grande
prudence, le plus grand dévouement, la plus franche
réunion pour éloigner de nous les maux incalculables
dont vous avez été & les témoins & les victimes ! Croyez-
vous que la Nation Genevoise auroit pu se résoudre
à soutenir les catastrophes sanglantes qui ont eu lieu,
si elle n'eût pas craint en s'y opposant des scènes plus
horribles encore que celles qui se sont passées & de
perdre son indépendance ?.. Pour ne pas regarder cette
crainte comme chimérique, il ne faut que se rappeler
le tems où ces scènes se passaient, & l'air de contri-
tion & de douleur qui caractérisoit la plûpart des
Citoyens. Oui, j'ose le dire, le Genevois est toujours
le même ; mais il a été à la merci des circonstances
les plus impérieuses & de toutes les passions.

Dans ces momens de deuil, ne craignons pas de
le dire, puisque les Droits de l'Homme ne sont plus
voilés, & que la vérité peut se faire entendre avec fruit,
la minorité opprimoit la majorité, & comme du tems
des Néron & des Caligula l'horreur du crime passoit
même pour un crime. Maintenant que notre indé-
pendance est sauvée, il nous reste à réparer nos
malheurs & notre réputation, par notre réunion,
notre industrie & nos vertus ; & croyez, Citoyens,
que je n'ai parlé des circonstances passées que pour
rappeler à votre souvenir que la même conduite, dans
l'état d'oscillation où nous sommes, pourroit encore
les reproduire.

Sur les circonstances actuelles, je dirai : que je vois en
général avec la plus grande peine les écrits qui paroissent
journallement ; je me garderai bien (d'autant plus que

je ne les suis ni n'ai le tems de les suivre) de m'exposer à calomnier des intentions qui peuvent être pures ; mais je demanderai aux infatigables Ecrivains qui veulent réellement le retour de la paix & de la prospérité de leur Patrie , s'ils ont examiné avec une attention scrupuleuse si les moyens qu'ils proposent sont les plus propres à le produire. Ainsi que vous je pense , mes chers Concitoyens , qu'il faut le plus promptement possible réparer des torts & des injustices , & oublier , s'il se peut entièrement , les écarts politiques de ceux dont on a légitimement à se plaindre ; mais pour parvenir à ce but tant désiré , faut-il prendre le tems où presque toutes les passions sont en jeu , ou du moins prêtes à l'être ? Le médecin prudent n'enlève pas d'ordinaire , sur-le-champ , la fièvre à son malade , parce qu'il en connoît trop le danger ; il se contente quelquefois de tempérer sa véhémence sans troubler ses opérations , & ne la ménage ainsi que pour mieux l'anéantir ; suivons cette conduite prudente. Pour bien juger il faut être de sang-froid , & malheureusement nous ne sommes pas dans cette heureuse & si desirable situation ! Ne brusquons donc pas les événemens si nous désirons fortement qu'ils puissent tourner à notre avantage. Vous demandez une amnistie générale ; mais cette amnistie générale ne pourroit-elle pas ramener parmi nous des hommes que nous ne saurions trop en tenir éloignés ? Ensuite ne seroit-il pas à craindre , dans le moment actuel , qu'elle ne produisît encore au milieu de nous d'affligeantes scènes , & sommes-nous totalement débarrassés de cette lèpre politique qui consume l'Etat , & de tous ces Désolateurs qui ne demandent que des occasions favorables pour y ramener le désordre ? En supposant le rappel de tous , ne seroit-il , par exemple , pas très à craindre qu'on ne leur attribuât la chute d'un Projet de loi porté à l'Assemblée Souveraine , & vous savez , par votre propre expérience , quels en sont les dangers ? La Patrie ne seroit-elle pas sans-cesse exposée à être troublée par des chocs d'opinion &

Sur les circonstances actuelles , je dirai : que je vois en
 général avec la plus grande peine les écrits qui parviennent
 journellement ; je me garderai bien d'y saisir plus que

par d'autres querelles peut-être plus dangereuses encore ; car si la rancune produite par une telle catastrophe peut cesser, du moins elle ne le peut si promptement, & chacun doit sentir que nous avons maintenant plus à redouter l'effet des passions intérieures que celui des passions extrérieures ?

Rien de plus sage sans-doute que de rappeler au milieu de nous ceux d'entre nos Compatriotes qui le demandent & qui n'en ont été éloignés que par leur opinion politique ; leur demande même annonce assez leurs bonnes intentions pour ne pas y résister. Si les charmes attachés à l'Egalité ont été peu sentis & méconnus de plusieurs ; ne l'attribuons, du moins en grande partie, qu'aux moyens dont on s'est servi jusqu'à présent ; n'employons, Citoyens, à l'avenir que ceux qui peuvent la faire respecter & chérir, & bientôt il n'y aura parmi nous (j'aime à le croire) que des sentimens mutuels de bienveillance & d'amitié.

Vous demandez enfin que les Contributions exigées soient regardées comme un emprunt national ; mais réfléchissez, je vous prie, que ce n'est pas le tout de devoir, il faut encore payer & le pouvoir. Et vous qui devez connoître les besoins du Peuple & la pénurie de l'Etat, qui devez savoir & sentir que ces Contributions forcées, telles considérables qu'elles paroissent, pourront néanmoins à peine suffire aux établissemens d'Instruction publique, d'Industrie & de Secours propres à la régénération des hommes & à prévoir les malheurs que les suites de la misère pourroient encore produire, ne deviez-vous pas avant de faire cette réclamation en peser avec sagesse tous les inconvéniens ; car vous ne voudriez pas sans-doute exposer l'Etat à imiter la conduite mensongère de ces débiteurs obérés & sans ressource qui ne nient pas leurs dettes, mais qui jamais ne l'acquittent, ni ne peuvent l'acquitter. Comment ? Dans quel tems pensez-vous que ce remboursement puisse se faire ? Trop heureux, mes chers

Concitoyens, si sans rien rembourser, le trésor de l'Etat augmenté de ces Contributions peut subvenir à tout.

Je partage donc à cet égard les sentimens du citoyen J. Bourdillon qui dit, très-bien, dans sa *Défense apologetique* qu'on doit stipuler ainsi le sacrifice pécuniaire des riches :

Les riches & propriétaires ont contribué pour sauver la Patrie en raison de leurs facultés, la société les en remercie, & garantit en retour la sûreté de leurs personnes & le reste de leurs propriétés. Ce moyen d'acquiescement me paroît en effet le seul recevable, parce que, (puissé-je me tromper) je ne présume pas que l'avenir puisse en présenter de plus satisfaisans, & je ne doute pas que tous les Contribuables, guidés par leur patriotisme, ne sentent très-bien eux-mêmes l'impossibilité d'agir autrement. Ils se trouveront sans doute assez récompensés des dons que la Patrie a reçus d'eux, si sous l'empire des loix & au milieu de leur famille & de leurs amis ils peuvent enfin, après tant de secousses, terminer leur carrière au sein de la paix & de la justice. Dieu nous en fasse à tous la grace.

Genève 10 Décembre 1794,

l'an 3 de l'Egalité Genevoise.

Cette Brochure se trouve au Bureau d'Avis.

Constitution, d'habiter dans les lieux de l'Etat
et d'y exercer les fonctions de magistrat
ou de fonctionnaire public, dans le cas
où il n'y a pas de loi contraire.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ
Le droit de propriété est le droit d'avoir
une chose, d'en user, d'en disposer, et
de transmettre son droit à autrui.
Le droit de propriété est un droit
qui appartient à tout individu, et
qui est garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.

Chaque individu a le droit de posséder
et de disposer de son bien, et de transmettre
son droit à autrui.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.
Le droit de propriété est un droit
qui est fondé sur la loi, et qui est
garanti par la loi.